



Séance plénière du mardi 9 décembre 2025

Commission Finances-Europe

Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional **Budget primitif pour l'exercice 2026**

Rapporteur : Franck Ayache

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans un contexte contraint et incertain. Il est prévu une perte de recettes de 55 M€. L'exécutif régional propose de poursuivre le plan de mandat 2021-2028 et de mettre en œuvre de nouveaux engagements (sécurité, fiertés régionales, mutuelle santé régionale). En investissement, la Région va réviser son programme pluriannuel d'investissements (PPI). En fonctionnement, la Région propose de maîtriser ses dépenses afin d'assurer la soutenabilité de l'action régionale. Les ratios financiers se contiennent dans les objectifs du plan de mandat 2021-2028.

Le budget primitif 2026 est de 1 967 M€.

Les recettes (1 967 M€) sont réparties comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 1 495,4 M€
- Recettes d'investissement : 155,2 M€
- Emprunt d'équilibre : 316,7 M€

Les dépenses (1 967 M€) sont réparties comme suit :

- 1 280,9 M€ en fonctionnement
- 586,3 M€ en investissement
- 100,2 M€ pour l'amortissement du capital de la dette

Avis du CESER

Un budget primitif 2026 sous tension

Une nouvelle fois, le budget primitif s'inscrit dans un contexte particulièrement contraint et incertain, notamment sur le plan économique puisque certaines entreprises envisagent de baisser leurs activités ou de ralentir leurs investissements productifs, compte tenu du manque de visibilité.

La principale inconnue demeure les incidences budgétaires du projet de loi de finances 2026. Il est prévu, cette année encore, que l'ensemble de la sphère publique participe au redressement des comptes publics, compte tenu du niveau très élevé de la dette et du déficit. Les collectivités locales devraient fournir une contribution de 4,6 Md€ en 2026, notamment dû aux importants transferts de fiscalité et de dotations d'État dont elles bénéficient (ces transferts et dotations représentent 105 Md€ sur un total de 330 Md€ de dépenses locales). Concernant le budget primitif 2026 de la Région BFC, les points suivants méritent d'être soulignés.

En recettes, les prévisions budgétaires offrent des perspectives très limitées :

- Une très faible autonomie budgétaire, puisqu'environ 90 % des recettes ne relèvent pas d'une décision du Conseil régional.
- Une hypothèse de réduction massive des recettes régionales (- 55 M€). Si cette hypothèse se confirme, les politiques publiques régionales seront particulièrement mises sous tension l'an prochain, du fait d'une contraction massive des marges de manœuvre.
- Une perte de la dynamique des recettes. Le PLF 2026 prévoit le rétablissement d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) en lieu et place de la recette de TVA qui s'y était substituée depuis le 1^{er} janvier 2018. Si cette orientation se confirme, le retour d'une DGF aura un impact majeur puisque le produit correspondant sera figé et reconduit chaque année, engendrant ainsi une perte de dynamique pour l'une des principales recettes de fonctionnement (à ce jour, la recette de TVA représente 50 % des recettes de fonctionnement, soit 700 M€). La capacité d'autofinancement des investissements s'en trouvera amoindrie de facto.

- L'instauration du versement mobilité régional et rural (VMRR), dont le produit est estimé à 26 M€ en 2026. Cette nouvelle fiscalité se met en place dans un contexte de ralentissement de l'économie.

En dépenses, l'exécutif régional propose une stratégie en deux temps, dans le but de s'adapter aux contraintes budgétaires nationales :

- Maîtriser / diminuer les dépenses de fonctionnement, dans l'objectif de maintenir l'autofinancement des investissements. Cette dynamique doit s'enclencher dès le budget primitif soumis le 11 décembre 2025 au vote du Conseil régional.
- Baisser les dépenses d'investissement, en révisant dans un second temps le PPI. Pour ce faire, la Région souhaite d'abord mesurer avec précision les impacts de la loi de finances 2026. Une fois le PPI révisé, le budget primitif sera amendé dans le cadre du processus habituel de décisions modificatives.

En procédant de la sorte, l'exécutif adopte une stratégie budgétaire pragmatique, afin de pouvoir déployer les politiques publiques régionales dans un cadre financier soutenable.

À ce titre, les ratios financiers devraient se maintenir dans les objectifs du plan de mandat 2021-2028, au cours de l'année 2026. Malgré tout, ces ratios se dégradent, compte tenu des importantes contraintes budgétaires nationales, d'une part, et de la hausse de la dette, d'autre part.

Deux types de comparaisons peuvent néanmoins être faites à ce titre.

D'une part, de BP à BP. Le montant d'épargne brute reste stable, mais l'épargne nette est en baisse car le montant du remboursement du capital de la dette régionale augmente. De fait, la capacité de désendettement se dégrade assez largement, puisque l'encours de dette progresse selon la récente prospective financière intégrant un PPI "non révisé".

D'autre part, de BP à CFU (compte financier unique). Cette comparaison s'avère néanmoins plus délicate à interpréter, puisque le CFU estimé tient compte des taux réels d'exécution, de l'ordre de 90 %, alors que le BP doit être établi avec des taux prévisionnels fixés à 100 %, conformément aux dispositions juridiques en vigueur. Avec ce deuxième type de comparaison, la dégradation des ratios financiers est moindre.

| Indicateurs | CFU 2024 (réalisé) | BP 2025 (prévisionnel) | BP 2026 (prévisionnel) | CFU 2026 (estimé) |
|--|-----------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------|
| Épargne brute (1) | 241 M€ | 215 M€ | 214 M€ | 252 M€ |
| Remboursement du capital de la dette (2) | 84 M€ | 90 M€ | 100 M€ | 101 M€ |
| Épargne nette (1) - (2) | 157 M€ | 125 M€ | 114 M€ | 151 M€ |
| Encours de dette (3) | 1 470 M€ | 1 634 M€ | 1 754 M€ | 1 664 M€ |
| Capacité de désendettement (3) / (1) | 6,1 ans | 7,6 ans | 8,2 ans | 6,6 ans |

Clarifier les arbitrages budgétaires auprès des porteurs de projets

Les partenaires de la Région ont bien conscience des enjeux de finances publiques et des impacts sur les finances locales, en termes de réduction de moyens.

Les exécutifs locaux doivent attacher une attention particulière pour expliciter ces contraintes auprès des porteurs de projets, puisque nombre d'entre eux seront rapidement concernés, quel que soit le domaine. Des actions locales pourront être mises en péril, des emplois seront menacés voire supprimés, plusieurs structures ayant déjà envisagé d'activer des plans de sauvegarde de l'emploi.

Or, à la lecture du budget primitif 2026 de la Région, il n'est pas évident de comprendre les motifs qui justifient certaines baisses de dépenses de fonctionnement par fonctions.

Certes, le budget primitif indique que ces baisses se font selon plusieurs critères (*un recentrage sur les compétences régionales, une optimisation de la mise en œuvre des politiques publiques, une vigilance accrue sur l'état budgétaire des structures aidées, une maîtrise des dépenses des satellites de la Région*). Pour autant, de très nombreux programmes budgétaires - en baisse - restent sans explication.

Dans un souci de transparence, il est demandé que la Région précise, auprès des porteurs des projets, les motivations qui vont justifier les diminutions de crédits à venir.

Dans un souci d'équité, il conviendrait que la Région affiche plus clairement les efforts qu'elle entend faire pour diminuer ses dépenses de gestion. En effet, des efforts très importants vont être demandés aux structures bénéficiaires des aides régionales, et nombre d'entre elles risquent de revoir plus globalement l'économie de leurs projets. Dans un souci d'équité avec ses partenaires, la Région devrait davantage optimiser son organisation interne afin de réduire ses dépenses.

Anticiper dès à présent la décision modificative n° 1

La décision modificative n°1 devrait être décisive et acter plusieurs diminutions de dépenses. L'enjeu majeur va concerner la révision du PPI et les impacts de la baisse des investissements pour l'aménagement et le développement durable de la région Bourgogne-Franche-Comté. En effet, il est anticipé que l'État et les autres collectivités locales pourraient également revoir leurs stratégies d'investissement à la baisse, compte tenu des contraintes budgétaires nationales.

En outre, comme cela est précisé dans le rapport du budget primitif 2026, la Région fera des économies dans les années à venir, de manière progressive, de façon à assurer la soutenabilité du budget à moyen terme et sans déstabiliser de manière significative son plan mandat.

Cette dynamique globale de baisse des aides doit inciter la Région à réviser et à préciser ses critères de sélection des projets.

Concernant les dépenses d'investissement, plusieurs pistes de réflexion ont été transmises à la Région en novembre dernier, afin d'anticiper la révision du PPI. Ces propositions visent notamment à affiner les critères de priorisation et d'évaluation des projets d'investissement qui avaient été définis et approuvés dans le PPI initial, en 2023.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il est déploré l'absence d'information permettant d'évaluer le poids réel de l'intervention régionale vis-à-vis des autres financeurs. Cette donnée permettrait au CESER d'élaborer des préconisations en mesure d'orienter les politiques publiques et de proposer une hiérarchisation des priorités. En termes méthodologiques, il est préconisé que le CESER dispose, pour chaque programme et dispositif, du ratio de la participation financière de la Région.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

Formation des demandeurs d'emploi

La Région se voit contrainte de réduire son niveau d'intervention sur tous les grands volets de sa politique en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, qui reste l'une de ses compétences majeures. Cette baisse est notamment due, comme cela était annoncé, au désengagement de l'État dans l'actuel Pacte d'investissement des compétences (PRIC). La Région n'a pas la capacité de compenser financièrement ce désengagement. Les marges de manœuvre de la collectivité régionale se trouvent largement réduites.

Afin de renforcer l'efficacité de sa politique, la Région pourrait s'engager, sans impact financier majeur, à mettre en œuvre les préconisations suivantes du CESER (cf. autosaisine "La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs ?" octobre 2021) :

- Mettre en place un suivi des sortants de formation au-delà des 6 mois habituels, afin d'évaluer l'impact de la formation à plus long terme.
- Favoriser prioritairement les parcours complets de qualification aboutissant à une certification reconnue.
- Continuer à soutenir les démarches de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT) sur le long terme.

Par ailleurs, il est constaté que les dispositifs régionaux sont toujours prioritairement destinés aux personnes les plus éloignées de l'emploi et les moins formées. Le taux de chômage ayant sensiblement diminué entre 2015 et 2025, passant de 9,5 % à 6,8 %, il serait souhaitable que les demandeurs d'emploi qualifiés puissent aussi bénéficier d'un accès facilité à la formation, comme le CESER l'avait formulé dans son avis relatif à l'avenant n° 2 au PRIC (janvier 2022). Ces personnes qualifiées constituent en effet une part non négligeable des individus en recherche d'emploi, ayant souvent besoin de se réorienter ou de se former à de nouveaux métiers.

Formations sanitaires et sociales

L'engagement financier de la Région dans ce domaine en forte tension est salué, que ce soit pour la création de nouvelles filières paramédicales ou pour les actions de promotion des métiers et des formations. Ce dernier aspect est particulièrement important, au vu des taux d'abandon en cours de formation. Le CESER sollicitera la Région afin qu'un bilan soit présenté devant la commission Formation-Recherche, au cours du deuxième semestre 2026, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma des formations sanitaires et sociales.

Éducation

Les deux points suivants, soulignés dans l'avis du CESER relatif à la dotation globale de fonctionnement des lycées 2026 (octobre 2025), ont été pris en compte dans le budget primitif 2026 :

- Pour maintenir la dotation globale de fonctionnement à un niveau soutenable financièrement, la Région doit poursuivre son programme d'investissement dans les établissements, partout sur le territoire.
- La part pédagogique de la dotation globale de fonctionnement des lycées publics a augmenté de 5 % pour l'année 2026 et pourrait compenser, au moins partiellement, l'arrêt du dispositif régional EVEIL. Il est à nouveau demandé que la Région réalise un bilan annuel de la mise en œuvre effective de ces projets désormais à la main des établissements.

Enseignement supérieur et recherche

Un nouveau programme budgétaire doit permettre à la Région de conduire le projet d'école de l'Hydrogène pour les cinq années à venir, en tant que cheffe de file d'un partenariat qui regroupe notamment le rectorat de la région académique, France Travail et l'université Marie et Louis Pasteur. Les questions des compétences nécessaires à la filière se retrouvent donc au centre du projet. Le fonctionnement de cette école gagnerait à être mieux défini puisqu'elle n'a pas d'incarnation physique et se base plutôt sur une mise en réseau des acteurs et actrices du secteur.

Culture, patrimoine, sport, jeunesse, vie associative

Si le budget primitif 2026 épargne globalement les domaines de la culture, du patrimoine, du sport, de la jeunesse et de la vie associative, l'inquiétude est vive au regard des décisions modificatives à venir et de la révision du PPI, une fois l'impact du budget national connu sur les finances régionales. L'enjeu principal réside dans la préservation de ces politiques publiques qui constituent des leviers essentiels du développement territorial et de la cohésion sociale.

Culture

La politique régionale poursuit son engagement en faveur de la culture, et veille à sa structuration, son développement et à son accès pour tous et toutes.

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Au-delà du partage des valeurs de la Région avec les structures qu'elle soutient, il est préconisé que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles constitue un critère de conditionnalité des aides à inscrire dans le cadre des conventionnements. Cette mesure de prévention ferait lien avec la volonté régionale affirmée d'agir en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Patrimoine

Sous réserve de la révision du PPI, il est souligné l'effort budgétaire relativement maintenu en faveur de la restauration et de la valorisation du patrimoine, ainsi que la poursuite de la protection du patrimoine rural non protégé (PRNP). Le travail sur la structuration de la filière avec les structures ressources est salué et encouragé.

Sport

La Région accompagne le vivre ensemble et le foisonnement des activités sportives sur le territoire.

Vie associative - jeunesse

L'accompagnement de la Région en faveur de la vie associative et de la jeunesse dans ce contexte difficile est particulièrement souligné, même si le soutien en investissement pour ces politiques publiques se termine, sachant que le besoin des associations est surtout concentré sur le fonctionnement.

Santé

La santé est l'un des domaines où précisément la connaissance du poids de l'intervention régionale est fondamentale pour se prononcer sur cette politique. Sans ces données, il n'est pas possible d'évaluer l'impact et l'efficience de ses évolutions, alors que la situation de la région Bourgogne-Franche-Comté est marquée par des inégalités d'accès aux soins. Par ailleurs, le budget dédié à la santé relève de différents secteurs d'interventions régionales et ne permet pas une vision consolidée. Le plan de relance santé n'est plus imputé au budget 2026 (- 1,2 M€).

Politique de la ville

L'action régionale s'inscrit dans la continuité, sans perspective d'innovation significative, dans un contexte préoccupant de baisse du soutien de l'État et de paupérisation croissante des quartiers.

Numérique

La Région a la volonté de partager le projet de datacenter souverain régional avec d'autres collectivités infrarégionales et acteurs publics du territoire. Ce projet reste très ambitieux au regard des investissements, des coûts de fonctionnement et du rythme rapide des évolutions technologiques. La question se pose particulièrement si des partenaires médico-sociaux ou sanitaires sont intégrés, leurs données nécessitant une sécurité maximale.

Il est ainsi recommandé d'évaluer, précisément et sur le long terme, les bénéfices et les risques associés, afin de garantir un projet de datacenter adapté aux besoins du territoire et aux capacités financières et techniques de la Région, notamment pour la gestion opérationnelle et la sécurité du datacenter.

Il est également proposé de tirer parti de l'élaboration de la Stratégie régionale de la donnée et de l'intelligence artificielle (SRDIA) et de la mise à jour de la Stratégie de cohérence régionale de l'aménagement numérique (SCORAN) pour concevoir un document de cadrage global, permettant d'harmoniser et clarifier l'ensemble des ambitions régionales en matière de numérique, en affichant clairement les ressources nécessaires.

Enfin, concernant la souveraineté numérique, l'ambition forte de la Région doit être soulignée. Il est recommandé de mieux rendre visibles les enjeux juridiques, les dépendances éventuelles à des fournisseurs étrangers, et les mesures de précautions prévues (scénario progressif de mise en œuvre, plan de secours). La définition d'un "plan de souveraineté numérique" distinguant matériels, logiciels et données, renforcerait la lisibilité et la cohérence de cette ambition.

Développement économique

La Région doit faire face à des dépenses incontournables dont elle a seule la compétence (TER, lycées). Le budget dédié à l'action économique, à l'emploi, à l'agriculture, au tourisme, se place au troisième rang, ce qui est parfaitement compréhensible, mais encore insuffisant dans le contexte actuel, d'autant plus que la Région est cheffe de file en matière de développement économique.

La Région conforte positivement les missions de prospection et d'attractivité confiées à l'Agence économique régionale (AER), dans une logique de complémentarité avec les chambres consulaires.

Le programme "61P08 - Innovation" prévoit un budget spécifique pour l'appui à la filière hydrogène. Les incertitudes concernant la stratégie nationale "Hydrogène", qui n'est pas encore arrêtée, sont préoccupantes. Le CESER approuve néanmoins le soutien réitéré de la Région à ce secteur. La recherche en lien avec celui-ci est en effet très dynamique en Bourgogne-Franche-Comté. De plus, par l'intermédiaire de la future de l'école de l'hydrogène, la filière peut apporter des débouchés aux salarié.es qui devront quitter l'industrie automobile. Par ailleurs, compte tenu malgré tout de la fragilité contextuelle de ce secteur, et si le développement industriel reste en dessous des objectifs, le budget hydrogène alloué en 2026 pourrait-il être reporté sur d'autres filières ?

Économie sociale et solidaire

Le manque de stratégie sur l'ESS doit être souligné.

Le budget primitif 2026 affiche une baisse de 1,7 M€ sur le programme "65P02 - Économie sociale et solidaire". Cette baisse est importante, par comparaison avec les autres lignes budgétaires. L'effort demandé au secteur est important. Par exemple, les aides aux services à la personne sont divisées par deux, étant noté que ce secteur constitue une compétence partagée avec l'État et les Départements.

Il importe de rappeler que le soutien à l'ESS est un vecteur essentiel de résilience territoriale. En maintenant, voire en renforçant, les dispositifs existants, la Région peut continuer à favoriser un développement économique solidaire et innovant. L'ESS contribue à l'inclusion sociale, à la création d'emplois durables et à la cohésion territoriale, ce qui peut être particulièrement stratégique dans un contexte de contraintes financières.

Cependant, en réduisant le soutien à l'ESS, on ne pénalise pas seulement l'action économique et sociale. On met à mal également l'aménagement du territoire. La présence de structures de l'ESS est essentielle pour les territoires qui se dévitalisent.

Il est à nouveau regrettable que les mutuelles ne soient pas éligibles aux financements régionaux, comme le CESER l'avait mentionné dans son avis relatif au compte financier unique 2024 (juin 2025). Dans la situation actuelle, les mutuelles ne peuvent prétendre ni aux lignes budgétaires de l'économie sociale et solidaire, ni à celles de l'économie productive. Il est demandé que les mutuelles puissent désormais bénéficier des dispositifs régionaux.

Agriculture

Le programme "631P10 - Installation / Renouvellement des générations" prévoit le financement des espaces-test agricoles pour permettre aux jeunes agriculteurs et agricultrices de se préparer en conditions réelles à la gestion d'une exploitation avant leur installation.

Il est demandé que ce dispositif soit généralisé à l'ensemble des productions agricoles.

Cette demande rejoint la préconisation formulée par le CESER dans son autosaisine "Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective. Fédérer pour réussir en Bourgogne-Franche-Comté (septembre 2020)" : "*Élargir les possibilités d'accueil en espace-test pour les porteurs de projet d'installation en alimentation de proximité. La mise en situation pratique, dans la conduite d'un projet de production de produits bio et locaux, permet au porteur d'être accompagné et de s'intégrer dans une dynamique de coopération et d'ouverture. À ce titre, le principe de l'accueil en espace-test (lieu pour se former, tester et démarrer son activité), proposé par différentes structures, est à retenir en favorisant la mise en réseau et en l'adaptant aux spécificités de la restauration collective.*"

Il est souhaitable de maintenir les dispositifs d'emplois partagés, dans le cadre de groupements d'employeurs (petites entreprises agricoles). Ces dispositifs jouent en effet un rôle important en matière de création de richesse et d'aménagement du territoire. Ils ont aussi un rôle social essentiel.

Une alerte reste de mise sur le traitement administratif des dossiers FEADER qui reste déficient. D'importantes problématiques de paiement subsistent, ce qui génère des tensions sur la trésorerie des bénéficiaires. À ce jour, tous les dossiers de la programmation 2014/2022 ont été transmis à l'Agence de services et de paiement dans les délais requis. Par ailleurs, environ 4.000 dossiers ont été déposés au titre de la programmation 2023/2027, dont 2000 dossiers programmés. Il est demandé que des temps d'échanges réguliers soient organisés entre la Région et le CESER, afin de suivre le programme FEADER dans une logique de dialogue et d'anticipation, notamment dans la perspective de la programmation post 2027.

Tourisme

Le maintien des engagements de la Région en faveur du développement de l'hébergement touristique est à souligner. En matière de rénovation, il est souhaitable que l'effort ne porte pas seulement sur les aspects énergétiques. La mise en accessibilité doit être inscrite au rang des priorités.

Concernant l'œnotourisme, la prochaine concrétisation du projet de Cité des vins du Jura, au titre des grands projets structurants, est relevée avec intérêt. Dès 2017, le CESER préconisait l'extension des Cités de vins de Bourgogne au vignoble du Jura (cf. avis sur les Cités des vins de Bourgogne, novembre 2017).

Environnement

La situation nationale des finances publiques s'impose à la Région qui doit faire des choix pragmatiques de gestion, et non des choix politiques. La Région doit néanmoins être vigilante afin de privilégier une vision de long terme qui n'hypothèque pas l'avenir. En effet, certaines économies réalisées aujourd'hui, à court terme, pourraient être porteuses de conséquences très négatives pour l'avenir. Ces conséquences pourraient s'avérer finalement plus coûteuses pour la puissance publique, tout particulièrement sur le plan social.

De plus, toute composante de la politique régionale environnementale, déléguée partiellement ou entièrement à des associations environnementales, nécessite un maintien du soutien financier du Conseil régional, en 2026. En effet, une remise en cause de ce soutien mettrait en péril l'ensemble des actions réalisées par ces associations. Il s'agirait alors d'un contresens qui impacterait l'efficacité même de la politique environnementale de la Région, plus particulièrement pour la mise en œuvre du SRADDET.

Énergie

Le CESER souligne et soutient les mesures incitatives de la Région pour la rénovation BBC de l'habitat social par les bailleurs sociaux. Elles présentent une double efficacité : environnementale, en rendant les logements moins énergivores, et sociale, en réduisant les factures d'énergie pour les habitant.es les plus fragiles.

Le soutien régional à la filière méthanisation doit être également souligné, notamment par la limitation des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE). Il s'agit d'un signal encourageant qu'il conviendra d'analyser à travers des retours d'expériences partagés.

Mobilité

Certaines dépenses de fonctionnement sont parfois transformées en investissements ("capexisation"). Cette modalité de gestion est légale sur le plan comptable et fiscal. Elle peut néanmoins représenter un risque sur le long terme, en détériorant certains indicateurs financiers, et complexifier l'appréciation financière réelle.

Vote du CESER : adopté à la majorité - 9 contre, 5 abstentions.

Déclarations

Sandrine Carrette, au nom de FSU, rattachée aux lycées en lien avec le Conseil Académique de l'Éducation nationale - CAEN qui s'est déroulé le lundi 8 décembre 2025 et où étaient notamment présents Madame la rectrice, et M. le vice-président de Région

La FSU a effectivement bien conscience que seuls les lycées relèvent de la compétence régionale.

Pour autant au niveau régional, par exemple, la suppression du dispositif EVEIL a mis en difficulté les porteurs de projets culturels dans les établissements.

La contraction des budgets met également à mal les investissements nécessaires dans le bâti scolaire, pour l'adapter au changement climatique.

Dans le même temps, les collectivités locales continuent à verser des subventions non obligatoires aux établissements privés : 3 millions d'euros versés par la Région en 2024, et combien dans les départements ? La FSU n'a pas obtenu de réponse précise et chiffrée à ses courriers de demande de transparence.

L'opinion publique est pourtant claire sur le sujet : selon un sondage IFOP de novembre, seuls 28 % des parents jugent normal que l'État finance l'enseignement privé, une proportion en forte chute depuis 1983 (-25 points). Pourquoi les représentant·es élus·es vont-ils à ce point à l'inverse de l'intérêt général et de la volonté des citoyen·nes ?

Le lycée Blanquer consacre les inégalités qu'il prétendait combattre. Les spécialités à faibles effectifs sont à terme condamnées, ou maintenues au prix d'effectifs pléthoriques ailleurs. Dans ce contexte, les marges d'autonomie sont insuffisantes pour tout financer : options, sections EURO, effectifs réduits (en langues par exemple), dédoublements (Éducation morale et civique), accompagnement personnalisé...

Des options comme Latin et Grec meurent à petit feu.

Les établissements publics subissent en plus la concurrence du privé sous contrat, avec une offre de formation parfois plus attractive, quand ce n'est pas une concurrence locale entre établissements publics qui se joue également...

Enseignement privé

Quand les collèges publics perdent plus de 600 élèves, les collèges privés en perdent 160. Quand les lycées publics perdent 80 élèves, les lycées privés en gagnent 27.

L'opacité sur les financements publics des établissements privés commence enfin à se fissurer. La FSU rappelle qu'il s'agit de deniers publics, et que la transparence est un impératif démocratique : dotations horaires, indices de mixité sociale, financements et subventions des collectivités.

Mais lorsque les chiffres sont révélés, ils sont insupportables :

- moins de mixité sociale et des publics très favorisés dans le privé,
- répartition inégale et inéquitable des dotations horaires au détriment du public,
- larges subventions des collectivités locales.

La FSU s'oppose à ce dualisme scolaire et financier : il est urgent d'abroger les lois permettant le financement public de l'enseignement privé pour construire un véritable service public unifié d'Éducation nationale, gratuit et laïque.

L'école publique dans son sens le plus large doit redevenir la priorité de la Nation, cette priorité doit pouvoir se traduire également dans les budgets des collectivités locales aussi bien les Conseils départementaux que les Régions.

Françoise Jeanneret, au nom du MEDEF,

Nous saluons la transparence du CESER sur les tensions qui affectent ce budget primitif 2026. L'analyse fait écho à ce que vivent nos entreprises : manque de visibilité, ralentissement des investissements, inquiétudes face aux décisions nationales. Les signaux économiques présentés par la Banque de France pour la fin 2025 indiquent une croissance modérée (+0,7 %) et une contraction du crédit aux entreprises en BFC (-0,7 %). C'est un contexte où chaque euro compte.

Nous partageons le constat d'une autonomie budgétaire extrêmement faible pour la Région, à hauteur de 90 % de recettes non pilotables. Le rétablissement éventuel de la DGF à la place de la TVA pose un problème majeur : il figerait mécaniquement les recettes. Dans une période où les entreprises doivent investir pour se transformer, la Région doit pouvoir accompagner – ce qui sera difficile sans dynamique fiscale.

Nous alertons également sur la création du Versement Mobilité Régional et Rural, estimé à 26 M€ dès 2026. Dans une région où la fiscalité locale des entreprises a déjà augmenté de +4,8 % en 2024, portée par des hausses significatives de TFPB (+5 %) et de CFE (+8,8 %), ajouter un nouvel impôt fragilise encore davantage les entreprises. Le MEDEF appelle à une maîtrise stricte de la pression fiscale, totalement cohérente avec les positions nationales exprimées par Patrick Martin sur la "thrombose de l'État" et la nécessité absolue de stabilité et de lisibilité budgétaire.

Nous soutenons la volonté de la Région de maîtriser ses dépenses de fonctionnement, mais rejoignons le CESER : l'effort doit être partagé et explicité, y compris sur la dépense interne. La baisse prévue de certaines lignes budgétaires doit être justifiée porteur de projet par porteur de projet.

Enfin, nous appelons, comme le CESER, à anticiper la décision modificative n°1, car les entreprises ont besoin d'une visibilité rapide sur les engagements régionaux en investissement, notamment dans les secteurs stratégiques : formation, innovation, mobilité, infrastructures et énergie.

Le MEDEF BFC restera pleinement mobilisé pour garantir que les arbitrages budgétaires régionaux soutiennent réellement la compétitivité des entreprises et l'emploi dans nos territoires.

Claudine Villain et Marc Noegelen, au nom de la CFDT,

Madame la présidente,

Monsieur le vice-président,

Mesdames et messieurs les conseillers,

Pour la CFDT, cet avis reprend pour l'essentiel des propos tenus par le CESER depuis quelques temps. La prudence et les orientations à la baisse prises par la Région sont à la hauteur des incertitudes budgétaires à l'heure où nous nous apprêtons à valider cet avis.

Espérons que les parlementaires, au niveau national, trouveront les bons compromis pour que notre pays dispose d'un budget pour 2026. Nous en attendons aussi, qu'au-delà des restrictions nécessaires, le PLF comme le PLFSS respectent les attentes de tous les citoyens notamment en matière de plus de justice sociale.

Nous ferons un focus sur 2 points importants pour le CESER :

- Concernant le PPI, le CESER a besoin de connaître l'ensemble des critères de priorisation et d'évaluation de l'ensemble des projets d'investissement avant sa révision.

- Concernant les dépenses de fonctionnement, le CESER a besoin de connaître, pour chaque dispositif, le ratio de la participation financière de la Région.

Ces 2 indicateurs sont essentiels pour nous permettre d'anticiper, de préparer au mieux les prochains textes budgétaires. Il en va de notre efficacité à proposer des évolutions budgétaires en toute connaissance de cause et réaliste.

Cet avis nous convient en grande majorité mais quelques points nous interroge tout de même.

1. Le principe de réclamer l'éligibilité des mutuelles aux financements régionaux nous interpelle ! Dans un contexte de réduction budgétaire, cette demande nous paraît décalée. En effet, si l'Économie sociale et solidaire est un secteur économique important dans la région, le soutien financier aux associations est le plus essentiel à maintenir, elles sont en grande difficulté et pour la CFDT, ce doit être la priorité de la Région. Il n'est plus à démontrer que la cohésion sociale et le bien-vivre ensemble passent par l'existence de ces associations en BFC.

2. Concernant le projet de cloud souverain régional, la CFDT considère qu'il est urgent d'attendre et d'observer. Ce projet semble pour l'heure prématuré et risqué, au regard du rapport coûts/bénéfices attendus qui est à ce stade peu étayé.

Indépendamment des enthousiasmes politiques, sans doute serait-il pertinent, dans ce contexte de contraction des budgets, d'attendre le retour d'expérience de la Région Grand Est qui doit voir son propre cloud mis en service en début d'année prochaine, afin d'évaluer avec justesse notre besoin réel et ne pas pénaliser d'autres investissements publics dont notre région a grandement besoin dès aujourd'hui (rénovation des lycées, rénovation des lignes de desserte fine du territoire entre autres)

Par ailleurs, derrière ce terme "souverain", souvent galvaudé, il nous paraît important de préciser qu'il est utopique d'échapper à la dépendance technologique. Les infrastructures, le matériel et les logiciels qui seront vendus par des entreprises externes avec des composants électroniques souvent importés limiteront de facto la souveraineté réelle. Une fois l'argument de la souveraineté fragilisé que reste-t-il alors d'indispensable ou d'urgent à la réalisation de ce projet ? Dans ce contexte très contraint, la CFDT émet des réserves sur ce projet coûteux et aux contours très incertains.

3. Sur le volet Mobilités, en matière de dépenses, la CFDT tient d'abord à saluer la stratégie régionale en deux temps visant à maîtriser et diminuer les dépenses de fonctionnement tout en baissant les dépenses d'investissement en révisant dans un second temps le PPI.

Mais cette volonté stratégique n'a de sens que si l'usage des règles comptables est fait avec la plus grande fidélité et sans possible distorsion de la sincérité budgétaire.

Aussi la CFDT s'interroge sur la capexisation de certaines dépenses de fonctionnement comptabilisées en charges d'investissements, méthode généralement employée pour des dépenses en matière de R&D.

D'un point de vue normatif, la réservation de sillons correspond à une charge de fonctionnement car elle ne traduit pas l'acquisition ou la création d'un actif immobilisable contrôlé par la Région.

Les inscrire en investissement revient donc à financer des coûts récurrents comme s'ils étaient des investissements, ce qui ne correspond pas à la logique du budget public et peut fausser les arbitrages budgétaires.

Comme l'affirme le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) et de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) intitulé "tarification et financement du réseau ferré national", cette "classification des redevances ne serait cependant conforme ni à la lettre, ni à l'esprit des normes comptables applicables aux entités publiques locales" et ferait défaut à l'application des normes comptables M57.

Un lien clair doit exister entre la ressource et l'immobilisation acquise ou créée. Dans notre cas, qui concerne les redevances d'usage d'un réseau appartenant et géré par un Tiers (en l'occurrence SNCF Réseau), ces conditions ne sont pas respectées.

La CFDT tenait à vous faire part de ses dissensus, certes sans conséquence sur notre vote mais qui méritent de vous être expliqués.

Nous voterons favorablement cet avis sur le BP 2026.

Guy Zima, au nom de la CGT,

Cet avis relève des éléments que les OB avaient déjà pointés et qui ne sont pas nouveaux. La situation des ressources des Régions, le contexte budgétaire national, la volonté de la Région de sanctuariser certains domaines, le respect des ratios de gestion du mandat et le rabot pour le reste, sont les marqueurs de ce BP 2026. Dans l'attente de la DM1 qui sera celle des vrais choix politiques, chacun attend d'avoir une situation des dotations réelles stabilisée. Nous serons aussi confrontés à la revue du PPI dont le montant inscrit est à ce stade impossible à assumer à iso conditions de respect des ratios et de l'endettement.

Nous notons aussi la présentation comparée entre CFU arrêtés et projections ce qui, pour justes qu'elles soient, pourrait induire en erreur la lecture directe et donner à croire à quelques esprits que le CFU deviendrait un objectif et non une situation constatée.

Cela étant dit, cet avis nous pose problème dans sa construction par l'apports d'éléments marginaux, voir incompréhensibles pour la majorité d'entre nous qui sont autant de crans passés et deviennent par nos votes la position du CESER. Ce n'est pas là, le fait majoritairement débattu et partagé, mais celui de somme des propos individuels. Cela doit nous amener à reconsidérer nos méthodes de travail et ne pas tenter de rejouer le match à chaque réunion.

La CGT refuse ces inclusions qui sont autant de cavaliers dans des avis qui sont budgétaires avant tout et doivent le demeurer. Chacun ayant le pouvoir de s'exprimer par lui-même ou son organisation représentée, de proposer et d'amender le cas échéant, les idées peuvent ainsi être exposées et débattues.

En conséquence la CGT votera contre l'avis ainsi constitué.

Emmanuel Comby, au nom de la FEMA,

CULTURE

La Région veille à la structuration et l'accès à la culture pour toutes et tous.

Il convient de saluer cette position, qui souligne la forte incidence des activités artistiques et culturelles sur la vie communautaire, la cohésion sociale et l'attractivité de territoires.

Dans la continuité de la contribution de la commission Cadre de vie-Société sur le BP 2025, nous rappelons la nécessité de bien identifier et encourager les actions et structures engagées dans la sensibilisation de nouveaux publics aux pratiques artistiques et culturelles. Pour ce faire, il convient notamment de rechercher l'équité d'accès entre zones urbaines et rurales.

TOURISME

Festivals petits et grands, salles de théâtre, scène de musiques actuelles, évènements associatifs, promotion du livre, art et patrimoine, arts dans la rue, tournage cinématographique.... La Région Bourgogne-Franche-Comté peut valoriser significativement un paysage artistique et culturel particulièrement dynamique, car celui-ci est tout autant vecteur d'attractivité que de retombées économiques localisées.

Et pourquoi pas mobiliser la création artistique pour la mise en valeur des spécificités régionales ?

Franck Ayache, au nom de la CFTC,

Madame la Présidente, chers collègues,

Permettez-moi au nom de la CFTC de revenir sur un point soulevé lors d'une récente commission par le vice-président Nicolas Soret : sur les 1 175,7 millions d'euros de recettes fiscales de la Région, seulement 150,2 millions, soit 12%, relèvent du pouvoir de taux régional.

Autrement dit, 88 % de ces recettes nous échappent totalement.

Alors, la question se pose : la Région a-t-elle encore une réelle marge de manœuvre ?

Avec seulement 12 % de recettes sur lesquelles elle peut agir, toute augmentation de taux, même minime, risque de mécontenter fortement les contribuables... pour un gain budgétaire dérisoire.

Par exemple, une hausse de 3,5 % de la pression fiscale ne rapporterait, in fine, qu'une augmentation de 0,42 % de la recette fiscale totale, soit à peine 0,35 % du budget de fonctionnement.

Un vrai piège : mécontenter ou ne rien changer ?

Mais aujourd'hui, la question ne se pose même plus.

En effet, ces 12 % de recettes "maîtrisables" reposent quasi exclusivement sur la taxe sur les cartes grises et le versement mobilité régional et rural.

Or, la Région est déjà au plafond : 60 € pour le cheval fiscal automobile et 0,15 % pour le VMRR. Autrement dit, sans modification de ces seuils, son autonomie fiscale est nulle.

Que reste-t-il ? Avec la transformation de la TVA en DGF, l'ensemble de la fiscalité régionale est désormais figé pour les années à venir, sauf changement législatif.

Le seul levier qui reste à la Région, ce sont les recettes d'exploitation et de gestion, pour faire simple cela reviendrait à agir sur la tarification des services publics : cantines, TER... C'est là que se joue désormais la capacité à agir en recette de la Région hors fonds européens... pas facile Monsieur le vice-président !

Lucie Gras, au nom de la Mutualité française BFC,

Merci Madame la Présidente,

Monsieur le Vice-Président ;

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je souhaite préciser à cette assemblée quelques éléments concernant les mutuelles.

Les mutuelles sont non seulement des entreprises non lucratives, appartenant à l'Économie sociale et solidaire, et ne sont pas uniquement des complémentaires de l'assurance maladie.

Ces entreprises ont un statut de mutuelle, régie par le Code la Mutualité (pas le code des assurances). Elles gèrent des établissements de soin et d'accompagnement, de la petite enfance, des crèches, au grand âge (des Ephad par exemple), des établissements pour personnes en situation de handicap ou encore de l'aide à domicile.

Elles sont d'intérêt général et d'utilité publique ; elles reçoivent pour cela des financements publics, tout comme les associations.

Sortir les mutuelles de l'éligibilité des aides du Conseil régional est fausser la concurrence ; cela est comme si on décidait de sortir les SARL par exemple.

Je le redis ici, les mutuelles, notamment du livre 3 (c'est-à-dire le chapitre 3 du Code de la Mutualité) sont exactement comme les associations, dans leurs modes de financement, dans leur gestion non lucrative, et au bénéfice des personnes notamment les plus vulnérables.

Stéphane Matthey, au nom de l'UNSA,

Sur l'avis relatif au budget primitif 2026, l'UNSA se félicite que nous ayons évité collectivement une formulation qui pouvait laisser penser que le CESER appelait à réduire les effectifs de la Région. C'était indispensable. Mais l'avis reste ambigu : l'emploi public, comme l'emploi tout court, ne peut pas devenir une variable d'ajustement glissée entre deux lignes.

Dire que l'on réduit les dépenses de fonctionnement pour préserver l'investissement revient au bout du compte, à réduire l'emploi, comprimer les rémunérations ou fragiliser les droits sociaux.

Budget après budget, on finit par voir la mécanique : chaque euro non dépensé en fonctionnement devient un euro mobilisable pour l'investissement.

Des bâtiments magnifiques, des gares refaites, des TER impeccables... et, à l'intérieur, des salariés et des agents du service public dont le pouvoir d'achat s'érode année après année parce qu'on demande toujours plus d'efforts sur les dépenses de fonctionnement.

Autre point : il n'y a aucune logique à mettre en parallèle les efforts demandés aux partenaires subventionnés par la Région et ceux que ferait la Région sur ses propres effectifs. Quand la Région réduit une subvention, c'est précisément pour continuer à assumer ses compétences de service public. Les deux situations ne sont pas comparables.

Ce qui manque finalement dans l'avis du CESER sur le budget 2026 de la Région et qu'il faudrait demander au Conseil régional, c'est la prise en compte des effets sociaux de ces baisses de financement du Conseil régional sur les partenaires : suppressions de postes, fragilisation d'équipes, pertes de compétences dans les territoires.

L'UNSA renouvelle donc sa demande de création d'un dispositif d'alerte interne sur l'emploi, activable par les structures concernées par une baisse d'aide de la Région, pour anticiper ces impacts sur l'emploi. Quand un partenaire ne peut plus réduire son fonctionnement sans licencier, il doit pouvoir l'indiquerurgemment à la Région pour une analyse approfondie de la situation et tout faire pour préserver l'emploi.

L'UNSA s'abstiendra sur l'avis présenté.